

BE-A0542\_720748\_801375\_FRE

Inventaire des archives du notaire Constant  
Etienne Louis (1770-1796)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Accroissements/compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Constant Etienne Louis.....	9
2 - 8 Minutes des actes notariés. 28 novembre 1770 - 12 septembre 1796.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Constant Etienne Louis

Période:  
1770-1796

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0542.744

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 8.00
- Etendue inventoriée: 0.40 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:  
Constant, Etienne Louis, 1770-1796

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Constant Etienne Louis.

### HISTORIQUE

Constant Etienne Louis <sup>1</sup> fut admis notaire à Roux-Miroir par le Conseil de Brabant le 28 juin 1770 <sup>2</sup>. Il y instrumenta du 28 novembre 1770 au 12 septembre 1796.

Le 3 prairial an IV (22 mai 1796), un arrêté du Directoire exécutif imposait aux Départements réunis la législation française relative à l'organisation du notariat et décrétait que " *tous les offices, emplois et commissions de notaires, tabellions, hommes de fief ou autres du même genre, sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sont déclarés vacans et supprimés*". Les administrations départementales dont celle de la Dyle devaient fixer le nombre et les résidences des nouveaux notaires et nommer des citoyens dignes de remplir ces fonctions <sup>3</sup>. Etienne Louis Constant ne sera pas renouvelé dans ses fonctions lors de cette restructuration <sup>4</sup>. Désormais, seuls deux notaires officiaient dans le canton de Jodoigne.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier*

- 
- 1 Constant Etienne Louis est né à Roux-Miroir le 27 février 1746 et y est décédé le 9 novembre 1812.
  - 2 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. cxxxiii.
  - 3 Recueil des lois de la République française et des arrêtés et actes des autorités constituées dans les départements réunis, t. VIII, pp. 274-285.
  - 4 Affiche des notaires non compris dans le nouvel établissement du 8 novembre 1796 (18 brumaire an V). Archives de l'État à Anderlecht, Administration centrale du département de la Dyle, n° 3794.

*nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) <sup>5</sup>. Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".*

## ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Georges Dandoy officiant à Jodoigne, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1951, les archives de Constant Etienne Louis notaire à Roux-Miroir de 1770 à 1796. Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2008 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

---

5 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

---

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires).

### *Langues et écriture des documents*

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS*

Ce fonds d'archives ne présente pas de lacunes.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Initialement, les archives du notaire Constant Etienne Louis faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 19486 à 19493 <sup>6</sup>. Conformément aux directives <sup>7</sup>, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds est composé d'un répertoire des minutes (n° 1) et de minutes classées chronologiquement (nos 2 à 8).

---

6 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, AGR, Bruxelles, 2000.

7 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.





---

## Description des séries et des éléments

- |   |  |          |
|---|--|----------|
| 1 | ARCHIVES DU NOTAIRE CONSTANT ETIENNE LOUIS<br>Répertoire des actes notariés. 28 novembre 1770 - 12 septembre 1796.     | 1 volume |
| 2 | <i>2 - 8 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 28 NOVEMBRE 1770 - 12 SEPTEMBRE 1796.</i><br>28 novembre 1770 - 21 décembre 1771. | 1 volume |
| 3 | 1er février - 28 décembre 1772.  | 1 volume |
| 4 | 12 janvier - 21 septembre 1773.  | 1 volume |
| 5 | 11 janvier 1775 - 25 octobre 1776.   | 1 volume |
| 6 | 6 avril 1777 - 25 octobre 1783.  | 1 volume |
| 7 | 24 janvier 1784 - 10 décembre 1788.  | 1 volume |
| 8 | 13 janvier 1789 - 12 septembre 1796.   | 1 volume |